



LICENCIEMENT ET ARRET MALADIE

Par **Matiz**, le **24/03/2010** à **17:04**

Bonjour

Je suis actuellement en arrêt maladie pour dépression , suite au harcèlement de ma direction et de la RH , qui souhaitait me voir démissionner.

Je viens de recevoir une convocation à un entretien préalable de licenciement, dans laquelle n'apparaît pas le motif de cette décision.

Dernièrement, j'ai eu mon entretien d'évaluation annuelle (mars 2010 pour année 2009) pendant lequel on me reproche des "erreurs " et de ne pas être "assez souvent " à mon poste de travail.

Seulement voilà, je suis assistante commerciale , et mon boulot consiste à être l'interface entre le client et tous les services de l'établissement, et du coup de m'y déplacer.

- dois je selon vous me rendre à l'entretien préalable au licenciement , même si je suis en arrêt maladie. Qu'est ce que je risque à ne pas m'y rendre ?

- comment puis je me défendre sur des attaques aussi vagues ? quels types de preuves apporter ? sachant que je n'ai plus accès à mon poste de travail puisque je suis en arrêt.

- dois je contacter dès à présent un avocat, pour attaquer ma boîte, car c'est à cause de ma direction que je suis en dépression, et ils ont attendu que je sois au plus mal pour me licencier

..

Merci de votre réponse.